

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) A
HYDRO-QUEBEC, DANS SES ACTIVITES DE TRANSPORT, RELATIVE
AUX INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOSSIER**

- 1. Référence :**
- (i) Pièce HQT-1, document 1.1, Annexe B, p. 26-27;
 - (ii) Pièce HQT-1, document 1.1, Annexe B, p. 28;
 - (iii) Dossier R-3929-2015, pièce B-0005, tableau 3, page 12.

Préambule :

(i) Le Transporteur présente au tableau de la page 26, une comparaison de ses résultats statutaires et réglementaires au 31 décembre 2014. À la page 27, le Transporteur explique l'ajustement h) au montant débiteur de 75,0 M\$ tel que suit : «*Respect de la Loi sur Hydro Québec concernant la limite des durées de vie utiles de 50 ans aux fins d'établissement des tarifs*»

(ii) Le Transporteur présente au tableau de la pièce, une comparaison des actifs statutaires et réglementaires (base de tarification) au 31 décembre 2014. Le Transporteur explique l'ajustement b) au montant créditeur de 176,1 M\$ (VCN) tel que suit : «*Respect de la Loi sur Hydro Québec concernant la limite des durées de vie utiles de 50 ans aux fins d'établissement des tarifs.* »

(iii) Le Transporteur présente au tableau 3 les catégories d'immobilisations dont les durées de vie utile avaient été limitées à 50 ans aux fins d'établissement des tarifs, alors qu'aux fins de ses états financiers à vocations générale, elles étaient supérieures à 50 ans.

Demande :

1.1 À l'aide d'un tableau, veuillez fournir les composantes de l'ajustement réglementaire lié à la charge d'amortissement au montant débiteur de 75 M\$ en 2014 ainsi que les durées d'utilité statutaires et réglementaires, pour chacune de ses catégories d'actifs. Veuillez faire le lien avec la révision des durées de vie utile déposée au tableau de la référence (iii).

1.2 À l'aide d'un tableau, veuillez fournir les composantes de l'ajustement réglementaire lié à l'amortissement cumulé au montant créditeur de 176,1 M\$ au 31 décembre 2014 ainsi que les durées d'utilité statutaires et réglementaires, pour chacune de ses catégories d'actifs. Veuillez faire le lien avec la révision des durées de vie utile déposée au tableau de la référence (iii).

2. Référence : Pièce HQT-3, document 1, p. 74.

Préambule :

Dans le tableau des coûts de réalisation du projet « Ligne Pierre Le Gardeur – Saint-Sulpice », les coûts pour l'élément « approvisionnement » et l'élément « construction » des lignes chutent de 40 %.

Demande :

2.1 Veuillez fournir les raisons justifiant la variation décrite au préambule.

3. Référence : Pièce HQT-3, document 1, p. 76.

Préambule :

Dans le tableau des coûts de réalisation du « Renforcement du réseau de la Gaspésie », le total des coûts de même que les coûts pour l'élément « Approvisionnement » et les coûts pour l'élément « Construction » chutent de 24 %.

Demande :

3.1 Veuillez fournir les raisons justifiant la variation décrite au préambule.

4. Références : (i) Dossier R-3881-2014, B-0004, p. 8, lignes 18 à 21;
(ii) Pièce HQT-3, document 1, p. 88.

Préambule :

(i) Dans le dossier R-3881-2014, le Transporteur précise la nature des travaux de télécommunications requis dans le projet des Rapides-Farmer : « *ajout d'équipements de multiplexage et de câbles à fibre optique pour la téléprotection des lignes au poste de sectionnement des Rapides-Farmer vers le poste de Chelsea et vers le poste Vignan, ainsi qu'au poste Vignan.* »

(ii) Dans le tableau des coûts de réalisation du projet « Remplacement d'équipements à 120 kV et d'automatismes au poste de départ de la centrale des Rapides-Farmer », les coûts pour les télécommunications chutent de 100 %.

Demande :

4.1 Veuillez expliquer les raisons de la variation observée en référence (ii) et indiquer les raisons pour lesquelles les travaux identifiés en (i) ne semblent plus requis.

5. Référence : Pièce HQT-3, document 1, p.99.

Préambule :

Le Transporteur présente le tableau des mises en service réalisées en 2014 au coût de 5,7 M\$ pour les projets liés au maintien des actifs de télécommunications (R-3883-2014).

Demande :

5.1 Veuillez indiquer la raison pour laquelle le coût des mises en service de ce projet ne se retrouve pas au tableau « Suivi des mises en exploitation et des autorisations » de la pièce HQT-2, document 3, p. 11.

- 6. Références :**
- (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 6;
 - (ii) Pièce HQT-3, document 1, p. 7;
 - (iii) Rapport annuel HQT 2013, pièce HQT-3, document 1, p. 6.

Préambule :

(i) Dans le cadre du projet « Poste Chomedey à 315-120 kV – Augmentation de capacité et remplacement d'équipements », les travaux de croissance et de pérennité au poste Chomedey sont prévus se terminer en 2015.

(ii) Le Transporteur indique, en ce qui a trait aux écarts favorables identifiés au rapport annuel 2013 :

« Suite à des événements favorables, un devancement de mise en service de 2015 à 2014 ainsi que des ajustements de coûts, la prévision a été revue à la baisse. Ce devancement a pour effet de réduire certains écarts défavorables initialement identifiés lors du rapport annuel 2012. »

[nous soulignons]

(iii) Les travaux de croissance et de pérennité au poste Chomedey sont prévus se terminer en 2014.

Demande :

6.1 Veuillez expliquer que les mises en service des travaux de croissance et de pérennité au poste Chomedey soient, finalement, repoussées en 2015.

- 7. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 14;
(ii) Rapport annuel HQT 2013, pièce HQT-3, document 1, p. 14.

Préambule :

- (i) La mise en service du projet de ligne lié au projet « Poste Limoilou » est prévue en 2016.
(ii) La mise en service du projet de ligne lié au projet « Poste Limoilou » est prévue en 2015.

Demande :

- 7.1** Veuillez expliquer le nouveau report de la mise en service du projet de ligne requis pour l'alimentation permanente du poste Limoilou.

- 8. Référence :** Pièce HQT-3, document 1, p. 19.

Préambule :

Dans la section « Explication des écarts majeurs » du projet « Intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2005-03 au réseau de transport et Raccordement du parc éolien Seigneurie de Beaupré-4 », le Transporteur indique avoir appliqué, à la suite de l'autorisation du projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île (Dossier R-3887-2014, décision D-2015-023), une réduction de 384,5 M\$ au projet d'intégration des parcs éoliens en lien avec les travaux de renforcement du réseau principal. Il ajoute toutefois que la contribution du client sera calculée en tenant compte de ces coûts.

Demande :

- 8.1** Veuillez démontrer et justifier de manière détaillée, la manière dont sera calculée la contribution du client.

- 9. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 20;
(ii) Pièce HQT-3, document 1, p. 21;
(iii) Pièce HQT-3, document 1, p. 22;
(iv) Dossier R-3823-2012, pièce C-HQT-0030, p. 20.

Préambule :

- (i) Au 31 décembre 2014, le coût total prévu pour le projet « Poste Bélanger » est estimé à 198,6 M\$ et 88,5 % de ce budget a été réalisé. Ce coût est en hausse de 22,0 M\$ par rapport à celui prévu au 31 décembre 2013 dans le précédent rapport annuel du Transporteur.

(ii) Plusieurs activités, dont les travaux de pérennité et de croissance au poste Bélanger, les travaux au poste Duvernay et le volet télécommunications, voient leurs mises en service reportées en 2015.

(iii) Le Transporteur explique sommairement les hausses de coûts en 2014 par une hausse des coûts de gérance au chantier et des frais financiers causée par un report de certaines activités et par une hausse des coûts des travaux de construction (travaux civils, appareillage électrique, bâtiment et disposition des sols).

Les mises en service réalisées en 2014 pour le projet du poste Bélanger sont de 0,2 M\$.

(iv) Le Transporteur prévoit des coûts de mise en exploitation à la hauteur de 130,9 M\$ pour le projet du poste Bélanger pour l'année témoin 2014.

Demande :

9.1 Le projet du poste Bélanger a subi une forte augmentation des coûts en 2014. Le report de nombreuses activités a fait en sorte que les mises en service de 130,9 M\$ prévues pour 2014, selon la référence (iv), n'ont pu être réalisées. Veuillez expliquer, de manière détaillée, la situation qui prévaut dans ce projet.

- 10. Références :**
- (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 23 et 24;
 - (ii) Dossier R-3823-2012, pièce C-HQT-0030, p. 20.

Préambule :

(i) Les mises en service réalisées pour le projet « Poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV » en 2014 sont au montant de 54,4 M\$. Le coût prévu du projet, au montant de 66,2 M\$, est en baisse de 21,2 M\$ par rapport au coût autorisé de 87,4 M\$. La mise en service finale du projet, prévue initialement en 2014, est reportée en 2015.

(ii) Le Transporteur prévoit des mises en exploitation au montant de 77,2 M\$ pour le projet du poste Pierre-Le Gardeur pour l'année témoin 2014.

Demande :

10.1 Pour 2014, le Transporteur prévoit, dans le dossier tarifaire, un montant excédentaire de 22,8 M\$ en ce qui a trait aux mises en exploitation pour le projet du poste Pierre-Le-Gardeur. Veuillez expliquer le report de la mise en service finale du projet en 2015.

- 11. Références :**
- (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 25 et 26;
 - (ii) Dossier R-3823-2012, pièce C-HQT-0030, p. 20.

Préambule :

(i) Les mises en service réalisées en 2014 pour le projet « Ouverture du réseau de transport à 315 kV sur le corridor Québec-Montréal » sont au montant de 87,2 M\$. Le coût prévu du projet, au montant de 276,4 M\$ en date du 31 décembre 2014, est en baisse de 32,8 M\$ par rapport au montant autorisé de 309,2 M\$. La mise en service finale du projet, prévue pour 2014 dans le rapport annuel du Transporteur de 2013, est maintenant reportée en 2015.

(ii) Des mises en exploitation au montant de 180,2 M\$ sont prévues par le Transporteur pour le projet « Ouverture du réseau de transport à 315 kV sur le corridor Québec-Montréal » pour l'année témoin 2014.

Demande :

11.1 Veuillez expliquer que la mise en service finale du projet « Ouverture du réseau de transport à 315 kV sur le corridor Québec-Montréal » ait été reportée en 2015 et qu'une part importante des mises en exploitation prévues en 2014 pour ce projet n'aie pu être réalisée.

- 12. Références :**
- (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 27 à 29;
 - (ii) Rapport annuel HQT 2012, pièce HQT-5, document 1, p. 17, R11.1;
 - (iii) Dossier R-3823-2012, pièce C-HQT-0030, p. 20.

Préambule :

(i) Dans le cadre du projet « Raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport », les coûts prévus des travaux au poste Arnaud sont de 53,4 M\$, en hausse de 20,1 M\$ ou 64 % par rapport aux coûts autorisés de 32,6 M\$. Le Transporteur ne fournit aucune information sur ce poste dans la section « Explication des écarts majeurs ».

La fin des travaux pour la réalisation du poste aux Outardes et de son intégration au réseau, prévue initialement pour 2014, est reportée en 2015. Des mises en service d'une valeur de 627,7 M\$ ont été réalisées en 2014 pour ce projet.

(ii) Le Transporteur justifie la hausse de 13,5 M\$ ou 41,4 % du coût des travaux au poste Arnaud par un ajustement de contenu et un contrat entrepreneur à la hausse dû à la complexité du projet.

(iii) Des mises en exploitation de 740,4 M\$ sont prévues par le Transporteur, dans le cadre du projet de raccordement des centrales de la Romaine, pour l'année témoin 2014.

Demandes :

- 12.1** Veuillez expliquer l'augmentation grandissante des coûts de réalisation des travaux au poste Arnaud.
- 12.2** Veuillez fournir les raisons du report en 2015 de la mise en service du poste aux Outardes et de son intégration au réseau.
- 12.3** Veuillez indiquer si le report de la mise en service du poste aux Outardes explique à lui seul la diminution de la valeur des mises en service réalisées en 2014 dans le cadre du projet de raccordement des centrales de la Romaine, par rapport aux mises en exploitation prévues dans le dossier tarifaire selon la référence (iii). Veuillez élaborer.

- 13. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 42 et 43;
(ii) Dossier R-3823-2012, pièce C-HQT-0030, p. 20.

Préambule :

- (i) La mise en service du volet Postes du projet « Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi », prévue initialement pour 2014, est reportée en 2015.

Des mises en service d'une valeur de 24,0 M\$ ont été réalisées en 2014 dans le cadre du projet.

- (ii) Des mises en exploitation de 102,2 M\$ sont prévues dans le projet par le Transporteur pour l'année témoin 2014.

Demande :

- 13.1** Veuillez expliquer le report en 2015 de la mise en service du volet Postes du projet de « Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi ».

- 14. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 48;
(ii) Pièce HQT-3, document 1, p. 49;
(iii) Rapport annuel HQT 2013, pièce HQT-5, document 1, p. 29, R22.1.

Préambule :

- (i) Les coûts relatifs au projet de « Réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de Manicouagan » passent d'une valeur de 69,6 M\$ (montant autorisé) à une valeur de 87,5 M\$ (montant prévu), soit une augmentation de 17,9 M\$ ou 25,8 % des coûts du projet.

Le Transporteur précise que le nouveau coût de 87,5 M\$ a fait l'objet d'une demande d'autorisation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec le 24 avril 2015, puisqu'il dépasse de plus de 15 % la valeur initialement autorisée pour ce projet.

La mise en service du projet, prévue initialement en 2014, est maintenant prévue en deux temps, soit en 2015 et en 2017.

(ii) Le Transporteur justifie sommairement des écarts de coûts totalisant 17,3 M\$ dans la section « Explication des écarts majeurs ».

(iii) Le Transporteur explique comme suit le report de trois ans de la mise en service du projet :

« Les travaux sur les systèmes connexes associés au compensateur synchrone CS23 sont reportés afin que les compensateurs synchrones CS24 et CS23 soient disponibles à la prochaine pointe hivernale 2015 et afin de maintenir la cédule prévue des travaux sur d'autres compensateurs synchrones dont celui de Lévis (CS31) prévu en 2015. »

Demandes :

14.1 Veuillez présenter la situation ayant conduit à une réévaluation des coûts du projet « Réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de Manicouagan » en motivant, de manière détaillée, les éléments déclencheurs de la hausse du coût du projet.

14.2 Veuillez transmettre officiellement à la Régie, dans le cadre du suivi administratif de la décision D-2012-151 relative au projet, l'information détaillée présentée à la réponse 9.1.

15. Références : (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 50 et 51;
(ii) Dossier R-3823-2012, pièce C-HQT-0030, p. 20.

Préambule :

(i) Le coût prévu du projet « Saint-Césaire-Bedford », au montant de 79,8 M\$, est en baisse de 15,3 M\$ par rapport au montant autorisé de 95,1 M\$ pour ce projet. Dans la section « Explication des écarts majeurs », le Transporteur justifie les variations de coûts les plus significatives.

Des mises en service au montant de 68,3 M\$ ont été réalisées en 2014. Mais la mise en service finale du projet, prévue initialement pour 2014, est reportée en 2015.

(ii) Des mises en exploitation de 91,1 M\$ sont prévues dans le projet par le Transporteur pour l'année témoin 2014.

Demande :

15.1 Veuillez expliquer le report de la mise en service du projet « Saint-Césaire - Bedford ».

- 16. Références :**
- (i) Pièce HQT-3, document 1, p. 60;
 - (ii) Pièce HQT-3, document 1, p. 61.

Préambule :

(i) Des écarts de coûts significatifs entre les montants prévus et autorisés du projet « Remplacement des systèmes de commande et de protection des groupes convertisseurs aux postes de Radisson et de la Nicolet et travaux connexes » sont notés pour les éléments Contrat globalisé (+ 4,6 M\$), Provision (-3,4 M\$) et Frais financiers (-4,2 M\$).

(ii) Rien n'est signalé par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs » relative au projet.

Demande :

16.1 Veuillez expliquer les écarts de coûts relatifs aux éléments Contrat globalisé, Provision et Frais financiers des coûts du projet.